



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2020-2021

Groupes et Tarifs Gym ou Trampo 2020 - 2021 :

<input type="checkbox"/> Baby gym	<input type="checkbox"/> Eveils	130€	<input type="checkbox"/> Ados/Adultes 1 créneau en autonomie	70€
<input type="checkbox"/> Trampo Loisirs - cours d'1 heure		140€	<input type="checkbox"/> Compétition 2 entrainements/sem	240€
<input type="checkbox"/> Access Gym enfant - cours d'1 heure		140€	<input type="checkbox"/> Compétition 3 entrainements/sem	260€
<input type="checkbox"/> Access Gym ados - cours plus d'1 heure		170€	<input type="checkbox"/> Compétition 4 entrainements/sem	270€

L'inscription d'un adhérent à 2 activités entraîne l'addition des 2 tarifs -50€ de licence prise qu'une fois.

Nom de l'enfant : _____ **Prénom :** _____ féminin masculin

Date de naissance : _____

Parent ou tuteur légal Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____ **Code Postal :** _____ **Ville :** _____

Tél. : _____ **Portable(s) :** mère _____ père _____

E-mail (lisiblement svp) : _____ @ _____

- Je suis informé(e) que le club est amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.
 J'autorise le club à me transmettre des informations par courriers, mails et sms.

Règles d'organisation et de fonctionnement USL :

1. L'adhésion à l'U.S. Liffré implique l'approbation des statuts de l'association et de son règlement intérieur, consultables au siège. Elle implique des droits et des devoirs.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical et du règlement de la cotisation annuelle comprenant éventuellement la licence (non remboursable).
3. Aucun enfant mineur ne peut être inscrit sans autorisation parentale.
4. La responsabilité de l'association ne peut être éventuellement engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié à l'animateur responsable, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
5. L'absence d'un animateur sera annoncée sur le lieu de l'entraînement ou de la convocation.
6. L'absence répétée d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
7. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'U.S. Liffré. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avoir été entendu (voir les statuts et le règlement intérieur de l'USL.)
8. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent sera conduit éventuellement soit dans un hôpital soit dans une clinique.
9. L'adhésion comporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite (l'indemnité journalière n'est pas prévue dans la licence-assurance, elle relève d'une démarche individuelle).
10. L'adhésion implique automatiquement l'autorisation parentale de transport des enfants par des bénévoles.
11. Tout parent qui transporte des enfants doit le faire en toute légalité conformément au Code de la Route et au Code des Assurances

DATE : _____

Lu et approuvé SIGNATURE : _____

Autorisations parentales :

Je soussigné(e) _____, responsable légal de _____

- autorise, en cas d'accident, l'entraîneur ou un responsable du club et les secours à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de l'intégrité physique de mon enfant. Je désire être prévenu le plus rapidement possible au _____
- autorise la prise de vidéos en cours, par les entraîneurs, à des fins pédagogiques (sans diffusion externe), la prise de photos pour notre site internet et la publication d'articles dans la presse (palmarès, ...).
- autorise mon enfant inscrit à l'USL Gym Trampo à quitter seul(e) les lieux à la fin de l'entraînement ou de la compétition et cela sous ma responsabilité.

Assurance :

J'ai bien pris connaissance de l'information relative à l'assurance individuelle accident qui protège la victime en cas d'accident corporel et de l'intérêt de sa souscription. Merci de cocher ci-après :

- mon enfant n'est pas en groupe compétition, je ne souhaite pas souscrire de contrat "individuelle accident".
- mon enfant n'est pas en groupe compétition, je souhaite souscrire un contrat "individuelle accident" et je fais la démarche individuellement.
- mon enfant est en groupe compétition, je vais recevoir un mail ou sms de la FFG avec leur notice d'assurance, et j'aurai la possibilité de souscrire des options complémentaires à celles comprises dans la licence.

Groupe Compétition :

Je m'engage à ce que mon enfant participe aux compétitions individuelles ou par équipe de la FFG selon le calendrier transmis en début de saison. Je note que l'achat du justaucorps du Club est alors obligatoire (neuf environ 100€). La 1ère année uniquement, il pourra si besoin être loué pour les compétitions (15€/compétition).

Je retourne le dossier complet avec :

- la **fiche d'inscription** complétée et signée
- le **règlement complet de la cotisation** que je remplis selon les modalités possibles expliquées ci-dessous
- un **certificat médical** daté de moins de 3 mois (pour tous les adhérents)

A compléter par vos soins, le paiement complet de la cotisation est réglé comme suit :

▶ par Chèque à l'ordre de l'USL gym trampo N° _____ / _____ € **daté au 30/09/20**

si nécessaire, Chèque 2 daté au 30/11/20 N° _____ / _____ €

si nécessaire, Chèque 3 daté au 31/01/21 N° _____ / _____ €

▶ en Chèques Vacances pour un montant de : _____ € à détailler ci-dessous

	Nombre de chèques	N° de série des chèques
Chèques vacances de 10 euros		
Chèques vacances de 20 euros		

▶ en espèces pour un montant de : _____ €

- ▶ Si vous bénéficiez de l'ARS et que votre enfant est né entre le 1/01/2005 et le 31/12/2009, nous fournir
 - une copie de l'attestation ARS 2020
 - une copie du livret de famille (pages parents et enfant concerné)
 - un chèque de 40€ (montant de l'aide) qui sera non encaissé et détruit lorsque l'aide nous sera versée.

Selon votre situation, n'hésitez pas vous renseigner auprès de votre Mairie, du CCAS ou de votre CE pour bénéficier d'aides particulières. Nous les transmettrons avant le 31/03/2021, nous procéderons au remboursement du trop perçu.

Rappel : le remboursement partiel de la cotisation n'est possible que sur présentation d'un certificat médical.

**Attention tout dossier incomplet au 1/10/20 annulera l'inscription
et l'enfant ne sera plus accepté en cours.**